

ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

professeurs des écoles Question écrite n° 119997

Texte de la question

M. Éric Jalton alerte M. le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative sur le nonremplacement des professeurs absents qui - en ce début d'année scolaire - commence à prendre des proportions assez inquiétantes dans certaines académies. Il lui demande pourquoi les remplacements requis tardent à se faire alors que, dans le même temps, certains professeurs ne sont affectés nulle part.

Texte de la réponse

La question du remplacement des enseignants absents constitue une préoccupation majeure du ministre de l'éducation nationale puisqu'elle touche, en effet, à la permanence et à la qualité du service public. Il faut noter tout d'abord que le taux d'absence des enseignants n'est pas supérieur au taux d'absence constaté dans le reste de la population active. Chaque année, des moyens très significatifs sont consacrés au remplacement des enseignants. Dans le premier degré, le remplacement des enseignants absents est organisé autour de brigades départementales de remplacement et de zones d'intervention localisée. Les enseignants affectés à ce dispositif représentent 8 % de la population enseignante du premier degré. Des ajustements d'affectations sur des classes dont la vacance survient quelques jours après la rentrée scolaire peuvent parfois entraîner quelques délais dans la mobilisation de remplaçants pour assurer de courtes suppléances sur des absences non prévisibles. À l'exception de quelques situations ponctuelles et localisées, le remplacement est bien assuré dans les écoles maternelles et élémentaires grâce à une mobilisation efficace du potentiel de remplaçants qui peut intervenir pour assurer tout type de remplacement, de la petite section de maternelle au cours moyen de deuxième année. Le taux d'efficacité du remplacement dans le premier degré s'est élevé à 92,34 % en 2009-2010. Les mesures mises en place depuis la rentrée scolaire 2010 ont permis une meilleure anticipation des besoins de remplacement et une mobilisation encore plus efficace du potentiel d'enseignement dédié au remplacement. Ce potentiel est en outre abondé par les étudiants en master 2 dans le cadre de leur stage en responsabilité. En effet, le recours à ces étudiants s'inscrit dans le cadre de la mise en place des nouvelles conditions du recrutement des enseignants qui ont pour objectifs d'élever le niveau de qualification des enseignants et de les préparer progressivement au métier avant les concours. Les élèves bénéficieront ainsi d'un vivier supplémentaire de personnels remplaçants.

Données clés

Auteur : M. Éric Jalton

Circonscription : Guadeloupe (1^{re} circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite Numéro de la question : 119997

Rubrique: Enseignement maternel et primaire: personnel

Ministère interrogé : Éducation nationale, jeunesse et vie associative Ministère attributaire : Éducation nationale, jeunesse et vie associative

Version web: https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/13/questions/QANR5L13QE119997

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 18 octobre 2011, page 10982 **Réponse publiée le :** 27 décembre 2011, page 13686